déterminé pour chaque marchandise le minimum de la valeur des lots ;

Vu la demande formée par les courtiers de marchandises inscrits près le Tribunal de Commerce de Tourcoing, tendant à ce que le minimum de la valeur des lots soit fixé à 75 francs dans les ventes publiques aux enchères et en gros des déchets de coton ;

Vu l'avis de la Chambre de Commerce de Tourcoing en date du 19 novembre 1903 ;

Vu l'avis du préfet du Nord en date du 27 novembre 1903 ;

Vu l'avis du Comité consultatif des arts et manufactures en date du 30 décembre 1903,

Arrête :

ARTICLE PREMIER. — Le minimum de la valeur des lots pour les ventes publiques aux enchères et en gros des déchets de coton est fixé à 75 francs dans la ville de Tourcoing (Nord).

ART. 2. — Le Préfet du Nord fera publier et afficher le présent arrêté partout où besoin sera dans la ville de Tourcoing et veillera à son exécution.

Fait à Paris, le 15 janvier 1904.

GEORGES TROUILLOT.

UNE DISTRIBUTION DE CHARBON. — L'Administration du Bureau de Bienfaisance a fait procéder cette semaine à domicile à une troisième distribution de charbon, aux familles inscrites sur ses registres. 1614 bons de 80 kilos de charbon ont été distribués de ce fait.

LES CONFÉRENCES D'EXTENSION UNIVERSITAIRE. — Mardi prochain, à huit heures et demie, en la salle des fêtes de l'Institution du Sacré-Cœur, M. l'abbé Delepine, professeur de géologie à la Faculté catholique des sciences, parlera de « l'Origine des centres industriels ». Nous n'avons pas besoin d'insister sur tout l'intérêt que présente un tel sujet pour une laborieuse cité comme la nôtre.

UNE CONFÉRENCE aura lieu aujourd'hui dimanche, salle du Casino, à propos de l'expulsion des religieuses de deux écoles. Les circulaires suivantes ont été distribuées :

Sous le ministère Combes, chaque jour sonne le glas d'une liberté.

Le 31 décembre, les Sœurs de Sainte Thérèse recevaient l'ordre de quitter leur école de la rue du Chinque, où elles donnent l'instruction à près de 300 filles de la classe ouvrière.

Le 7 janvier, les Sœurs de l'Enfant-Jésus qui dirigent l'école maternelle de la rue [illegible] étaient frappées à leur tour. Leur crime : elles servent de mères aux petits enfants des ouvriers.

Vous ne pouvez laisser commettre ces attentats sans protestation.

[illegible] en citoyens dignes de la liberté, vous tiendrez [illegible] à la grande réunion privée qui aura lieu dimanche prochain, 17 courant, à dix heures et demie du matin, au Casino, rue Nationale.

UNE CONFÉRENCE A LA « JEUNESSE CATHOLIQUE ». — Nous recevons la communication suivante :

[illegible] de la Jeunesse Catholique, M. le chanoine [illegible], professeur à la Faculté [illegible], le dimanche 24 janvier [illegible] à la Maison des Œuvres, 85, rue des [illegible] l'Evocation [illegible] M. Paul Bourget. Nous [illegible] des conférences de l'extension [illegible] conférencier.

[illegible] n'auraient pas reçu d'invitation [illegible] à la Maison des Œuvres, 85, rue des [illegible]. Des chaises [illegible] pour les membres honoraires.

LA GRÈVE DES MOULEURS. — Nos lecteurs se [illegible] qu'une grève de mouleurs s'est déclarée [illegible] juillet [illegible], chez MM. Lamourette frères. Nous avons eu samedi soir la visite de ces ouvriers qui nous ont déclaré être toujours en grève [illegible] qu'ils étaient allés chez MM. Lamourette pour reprendre leurs outils et que, pour cela, ils avaient dû reprendre leurs livrets. Néanmoins, ils se déclarent toujours en grève.

MOUVEMENT DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE. — Pendant la semaine écoulée, dix hommes, six femmes et neuf enfants de nationalité étrangère sont venus se fixer à Tourcoing. Par contre, trois hommes, cinq femmes et un enfant, également étrangers, ont quitté notre Ville.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Dans la matinée de samedi, il est arrivé aux Halles les denrées suivantes : [illegible] 100 k. ; choux rouges, [illegible] 100 ; persil, 200 k. ; beurre, 17 [illegible] ; pommes de terre, 800 k. ; carottes, 300 k. ; oignons, 500 k.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez MM. [illegible] et Dubrulle, [illegible] Jules Dursin, âgé de 32 ans, a été contusionné au tibia gauche par la chute d'une [illegible]. Vingt jours de repos. Docteur Picquet. — [illegible] de la filature Desurmont et Cie, [illegible] âgé de 14 ans, a eu la cuisse droite contusionnée entre deux organes d'un métier et violemment contusionnée. Quinze jours de repos. Docteur [illegible]. — François [illegible], âgé de 50 ans, ouvrier à la [illegible] du Nord, s'est contusionné à la cheville gauche en tournant un rail. Huit jours de repos. Docteur [illegible]. — Chez MM. [illegible], Marie Winibault, [illegible] ans, a [illegible] la cuisse gauche en chantant [illegible] jours de repos. Docteur [illegible]. — Chez M. [illegible], une bâcleuse, [illegible] âgée de 14 ans, a été contusionnée [illegible] entre deux cylindres. Sept jours de [illegible]. Docteur [illegible].

[illegible] pour tous pays, [illegible] capitonnées. HENRI DAEL [illegible], rue Nationale, 89. 38634

12 portraits soignés 5 francs avec prime. 6 pour 3 francs, 31, rue Dazurmont, Tourcoing

MOUVAUX

ACCIDENT DE TRAVAIL. — [illegible]

LES [illegible] DE L'AVENIR. — Dimanche 24 [illegible] réunion générale et [illegible] 157, rue de Lille. [illegible] de 1 fr.

LINSELLES

LA RÉORGANISATION [illegible] — [illegible]

ACCIDENT DE TRAVAIL. — Une jeune fille [illegible] Bécquart frères [illegible] de l'usine et s'est fait [illegible].

LES MARAUDEURS. — Dans la nuit de vendredi à samedi, des malfaiteurs se sont introduits dans le clapier de M. Lefebvre-Ramant, tisserand, demeurant au Belcan et y ont dérobé 3 lapins d'une valeur de 4 francs chacun. Chez M. Benjamin Ferrant, quartier Saint-Joseph, 1 poule et un coq ont été volés ; on a également essayé d'entrer dans le poulailler de M. Croisse ; le cadenas a été forcé et la porte fracturée, mais les voleurs, dérangés sans doute dans leurs opérations, ont pris la fuite sans rien emporter.

BOUSBECQUE

LA POLICE vient d'arrêter un Halluinois, Emile Quartier, âgé de 24 ans, pour bris de clôture, violence, ivresse et menaces à main armée. Quartier se présentait dans les estaminets de la commune et se faisait servir à boire. Là, où on ne se rendait pas à ses injonctions, il se livrait à des actes de violences, brisant les portes et menaçant les cabaretiers et les consommateurs. Quartier a été transféré à Lille par les soins de la gendarmerie d'Halluin.

HALLUIN

UNE ARRESTATION. — La police d'Halluin a procédé à l'arrestation d'un jeune homme de 21 ans, Léonard Wibaux, en vertu d'un extrait de jugement, le condamnant à deux mois de prison, pour violences envers son père. Wibaux a été transféré à Lille.

MARCQ-EN-BARŒUL

Une collision avec le tramway. — *Un homme grièvement blessé.* — Un jeune homme, Paul Verholle, sujet belge, âgé de 25 ans, demeurant rue Kléber, à La Madeleine, a, à la suite d'une collision entre le tramway et le chariot qu'il conduisait, été grièvement blessé et ne survivra probablement pas à ses blessures.

Vendredi soir, vers onze heures, le jeune homme, qui est employé comme domestique au service de M. Adolphe Durache, camionneur, rue Gambetta, à La Madeleine, revenait de Tourcoing, où il avait fait une livraison d'alcool dénaturé, avec un chariot attelé d'un cheval. En face de la brasserie Vanderhaeghen, le tramway électrique, venant de la gare de La Madeleine, prit en écharpe et en avant le chariot. Les guides et les harnais du cheval se brisèrent ; l'avant-train, en partie démoli, se détacha de la voiture. Malheureusement, on vit le conducteur se renverser en arrière et tomber, la tête en avant, sur la chaussée.

Le premier moment de stupeur passé, les employés du tramway, le wattman Cyrille Dooms et Albéric Wacquier, ainsi qu'un professeur du collège, s'empressèrent auprès du jeune homme. Celui-ci avait perdu connaissance et portait derrière la tête une affreuse blessure, d'où le sang s'échappait abondamment.

On transporta en tramway le blessé chez M. le docteur Masson qui fit un premier pansement. Deux heures plus tard, à l'aide d'une civière, le jeune homme était transporté à l'hôpital, où M. l'abbé Richez vint lui donner l'Extrême-Onction. Pendant toute la journée, Verholle est resté sans connaissance ; aussi, son état est désespéré.

Paul Verholle était orphelin et était venu se fixer à La Madeleine après avoir accompli son service militaire dans les guides, de Bruxelles, où il a obtenu les galons de maréchal des logis. La victime devait se marier dans un mois.

Dans la journée de samedi, la fiancée du jeune homme s'est rendue à l'hôpital. On juge de son désespoir. M. Duhamel, commissaire de police, a ouvert une enquête sur les circonstances de ce pénible accident.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Dans la fonderie Dorat-Montellier, un manœuvre, Louis Wattel, 19 ans, rue Montgolfier, a reçu une brûlure de fonte au-dessus du pied gauche. Cinq jours de repos. Docteur Masson.

QUESNOY-SUR-DEULE

WERVICQ-SUD

RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE a donné lieu aux modifications suivantes au premier tableau : additions, 31 ; radiations, 25 ; soit 6 électeurs de plus.

LA RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

A LANNOY. — La Commission de revision vient de procéder à 25 radiations et à 23 inscriptions nouvelles à la liste électorale. Les électeurs peuvent, jusqu'au 4 février inclusivement, faire leurs observations ou réclamations, à leur mairie respective, pour tout le canton de Lannoy.

A FLERS-BOURG. — La révision des listes électorales pour 1904 a donné lieu aux modifications suivantes : 32 radiations et 45 additions.

A FLERS-BREUCQ. — La revision des listes électorales pour 1904 a donné lieu aux modifications suivantes : 62 additions et 25 radiations.

A WILLEMS. — La liste électorale a été arrêtée avec 23 radiations et 19 additions.

A BAISIEUX. — La revision de la liste a donné lieu cette année à 51 additions et 35 radiations.

A CYSOING. — La revision de la liste électorale pour 1904 a donné lieu aux modifications suivantes : Pour la première section : 60 additions et 30 radiations ; pour la deuxième section : 11 radiations et 4 additions.

A ROSCQ. — La Commission de revision des listes électorales a ratifié les modifications suivantes : Première sections, 60 inscriptions nouvelles et 51 radiations ; — Deuxième section, 20 inscriptions nouvelles et 26 radiations.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'INDUSTRIE TEXTILE. — *Emploi du temps arrêté.* — La Commission d'enquête sur l'état de l'industrie textile a arrêté son itinéraire et l'emploi du temps pour les quatre premiers jours de la semaine prochaine, comme suit :

Lundi 18 janvier, Armentières. — A neuf heures, visite à l'École professionnelle ; puis visite de filatures, de [illegible].

[illegible] d'Armentières. A deux heures, audition [illegible] de la Chambre de commerce, du Conseil de prud'hommes, des Syndicats textiles, des juges de paix et des Inspecteurs du travail.

Mardi 19, Roubaix. — A neuf heures, visite de peignages [illegible]. Déjeuner à la mairie. A deux heures, à l'Hôtel de Ville, audition de la Chambre de commerce, des Syndicats industriels et des Syndicats ouvriers.

Mercredi 20, Lille. — Dans la matinée, visite de filatures et de [illegible] de lin et de coton. A deux heures, à l'Hôtel de Ville, audition de la Chambre de commerce, du Comité [illegible] du Syndicat des filateurs de lin, du [illegible] du Syndicat des filateurs de coton, des Chambres syndicales ouvrières, de la Fédération nationale des industries textiles, etc.

Jeudi 21, Tourcoing. — Le matin, visite d'établissements [illegible]. L'après-midi à l'Hôtel de Ville, audition des Syndicats patronaux et ouvriers.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS
É. LAPACE, OBJETS D'ART
MOREL-GOYEZ, 29 rue Esquermoise, LILLE
LILLE 1902. MEMBRE DU JURY

MALADIES DES FEMMES ET DES ENFANTS
Consultations par Mme Bernson, docteur en médecine, 219, rue Solférino, LILLE. 42027

CHOCOLAT MAUPRIVEZ
Agent dépositaire : O. Pérussy, 49, rue d'Italie, Roubaix, 3421

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

Diocèse de Cambrai. — M. Arnoult, vicaire à Fourmies (Saint-Pierre), est nommé curé de Quérénaing. M. Brief, vicaire à Nieppe, est nommé curé à Nieppe. M. Bottin, professeur à Marcq-en-Barœul, est nommé aumônier à Douai. M. Zeghers, vicaire à Marquette, est nommé vicaire à Haspres. M. Vandenbrouck, vicaire à Haspres, est nommé vicaire à Saint-Aubert.

COMMUNICATIONS

Roubaix. — *Trouvaille.* — M. Emile Cordonnier, rue de Beaurewaert, 149, a trouvé un trousseau de deux clefs qu'il a déposé au commissariat de police du 3e arrondissement.

— *Syndicat des Vrais Travailleurs de l'Industrie Textile.* — Dimanche 17 courant de midi à une heure, délégués de semaine MM. Joseph Quinchon et Georges Leveugle, café du Demi-Cercle, place Notre-Dame.

— *Société de secours mutuels St-François-Xavier.* — Aujourd'hui, réunion trimestrielle et obligatoire, à cinq heures et demie, *Café Molière*, rue de l'Hospice. Ordre du jour : Comptes trimestriel et de fin d'année ; renouvellement de la Commission ; affaires diverses et importantes.

— *Syndicat Mixte de l'Industrie Roubaisienne.* — Le Bureau syndical se réunira lundi, 13 janvier, à six heures précises du soir, au siège du Syndicat, 22, rue de la Paix. Ordre du jour : Admissions provisoires dans le Syndicat (usines syndiquées et dizaines libres) et dans les sociétés du siège syndical ; allocations d'hiver. — Société de secours mutuels St-Joseph : Le Bureau central se réunira aujourd'hui dimanche 17 janvier, à onze heures un quart précises, au siège de la société, 22 rue de la Paix. Ordre du jour : 1° Admissions provisoires de membres participants (filles et adultes) ; 2° Admissions de membres honoraires ; 3° Début du fonctionnement de la Section de Pupilles ; 4° Sociétaires âgés ou incurables (don de M. Bastin) ; 5° Souscriptions reçues ; 6° Situation financière ; 7° Section de 40 à 50 ans.

Wattrelos. — *Accordéonistes wattrelosiens.* — Dimanche à deux heures, les amis réunis Accordéonistes wattrelosiens, feront une sortie en ville en l'honneur de leurs membres honoraires.

Croix. — *Musique Municipale.* — Répétition générale aujourd'hui dimanche, 17 janvier, à onze heures et demie précises. Présence indispensable.

— *Grande-Harmonie.* — Répétition générale aujourd'hui dimanche, à onze heures du matin, Café Leduc. Cours de solfège gratuit à la même heure.

Mouvaux. — *Réunions de conscrits.* — En prévision du tirage au sort tous les conscrits indistinctement sont priés de se réunir le dimanche 17 janvier, à 7 heures du soir chez M. J. Leroy, et le dimanche 24 janvier à la même heure chez M. F. Leplat, à l'Harmonie. Le samedi 30 janvier, jour du tirage, réunion à l'Harmonie également à 6 heures et demie du matin.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille EVERAERT-DEREGNAUCOURT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Emile EVERAERT, ex-aide vétérinaire, décédé à Roubaix, le 15 janvier 1904, dans sa 61e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels qui auront lieu le lundi 18 courant, à trois heures un quart, en l'église Notre-Dame, sa paroisse, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hôtel Dieu, rue de Blanchemaille, à trois heures.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 18 janvier 1904, à neuf heures un quart, pour le repos de l'âme de Dame Clara-Joséphine PLATEAU, épouse de Monsieur Théophile NYS, décédée à Roubaix, le 5 janvier 1903, dans sa 26e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix, le lundi 18 janvier 1904, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Alphonse BODART, époux de Dame Estelle MARTIN, décédé à Roubaix, le 15 décembre 1903, dans sa 35e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille GEINDRIE-LEGRAND qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Madame Léon GEINDRIE, née Zélie-Antoinette LEGRAND, décédée à Croix, le 15 janvier 1904, dans sa 51e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Laudes qui seront chantées lundi 18 courant à 7 heures du matin et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le même jour à neuf heures et demie, en l'église Saint-Martin, à Croix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Duquenière (Parc Barbieux), estaminet *Aux mille Colonnes*, à neuf heures vingt.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 18 janvier 1904, à dix heures un quart, pour le repos de l'âme de Madame Florent CARISSIMO, née Julie-Pauline-Joseph DUMORTIER, décédée à Roubaix, le 21 janvier 1903, dans sa 56e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 18 janvier 1904, à neuf heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Victor MICHON, corroyeur, époux de Dame Elise QUENNOY, décédé à Roubaix, le 16 janvier 1903, dans sa 54e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Très-Saint Rédempteur, à Roubaix, le lundi 18 janvier 1904, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jules-Joseph BARBIEUX, époux de Dame Elise PEAUBLANC, décédé à Roubaix, le 18 janvier 1903, dans sa 53e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Antoine-de-Padoue, à Roubaix, le lundi 18 janvier 1904, à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Rose DERNONCOURT, veuve de Monsieur Joseph VREULZ, décédée à Roubaix, le 14 janvier 1903, dans sa 95e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Croix, le lundi 13 janvier 1904, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Dame Odile DUBRULE, épouse de Monsieur Henri LAHUTTE, décédée à Croix, le 2 janvier 1903, dans sa 70e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 18 janvier 1904, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Henri BAILLIART, ex-cocher de M. et Mme Delaoutre-Caulliez, époux de Dame Catherine DELPLANQUE, décédé à Roubaix, le 5 décembre 1903, dans sa 66e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST
Concessionnaire des hospices et des établissements charitables de la Ville, 64-66, rue de l'Alouette, Roubaix.
Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. Téléph. 627. (Fondée en 1870.) 3956

NÉCROLOGIE

On annonce la mort, à l'âge de 86 ans, de Mme veuve Roseleur, grand'mère de M. Maipel-Scrive ; de M. Vattier, ancien professeur à l'école d'hydrographie de Boulogne.

NOUVELLES MILITAIRES

LA TAXE MILITAIRE. — La Commission de l'armée a définitivement adopté samedi le principe et le taux de la taxe militaire. Au lieu d'une taxe fixe comme aujourd'hui, qui s'adresse à l'individu, la Commission s'arrête à une contribution qui pèse sur la famille de l'assujetti. La taxe fixe actuelle est de 6 francs. La taxe adoptée par la Commission annuellement sera de 33 0/0 du total de la feuille de contribution, et seraient seuls assujettis tous ceux dont les ascendants directs ont une faculté contributive dépassant 200 francs. Au-dessous de ce chiffre, il n'y aura pas de taxe.

En ce qui touche les célibataires, il sera perçu, sur eux, également, une taxe égale à celle ci-dessus, dès l'âge de 32 ans, c'est-à-dire au jour de leur passage dans l'armée territoriale.

Cette perception ne cessera que lorsque l'assujetti se mariera ou sera libéré. La Commission a décidé, en outre, qu'elle entendrait, mercredi prochain, le ministre des Affaires étrangères et les députés de l'Algérie, sur les articles relatifs au recrutement colonial.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du samedi 16 janvier 1904.

Présidence de M. SÉE, vice-président

L'affaire d'outrages au maire de Croix

On se rappelle que le Tribunal avait remis à huitaine l'affaire d'outrages au maire de Croix intentée contre M. Jules Guyot, ancien secrétaire de la Mairie ; les témoins avaient été entendus, il ne restait plus que la plaidoirie du défenseur. M. Guyot avait envoyé, dans le courant d'octobre, trois lettres à M. Desbarbieux, dans lesquelles il le prenait violemment à partie à propos de la gestion municipale, notamment à propos d'une naturalisation et du procès de la Grande-Harmonie.

L'affaire a été rappelée samedi, vers 1 heure et demie. La parole est de suite donnée à Me Brackers d'Hugo. L'honorable avocat déclare qu'il ne veut pas entrer dans une discussion sur le point de savoir si l'on se trouve en présence d'un différend politique ou au contraire en face de véritables injures : le prévenu a reconnu avoir voulu viser le maire de Croix, il accepte le délit, il reconnait ce qu'on lui reproche, il suffit d'exposer les circonstances atténuantes. Me Brackers d'Hugo les trouve nombreuses. M. Guyot a jadis été secrétaire de la mairie de Croix, c'est M. Desbarbieux qui l'y a appelé, le 1er juin 1897, et tout à coup, tandis qu'il était malade, le 15 mai 1901, on le révoquait : en vain, demanda-t-il des explications ; le maire riposta par une plainte au parquet qui fut suivie d'une ordonnance de non-lieu ; mais jamais M. Guyot ne parvint à trouver l'occasion de faire la lumière. Il voulait néanmoins, dit Me Brackers d'Hugo, pouvoir se justifier en public, établir des faits de mauvaise gestion municipale, qu'il reprochait au maire de Croix : jamais l'occasion n'a pu lui en être fournie. Ce furent d'abord des articles de journaux auxquels M. Desbarbieux resta sourd. C'est alors que surexcité, espérant le piquer, le décider à poursuivre devant la cour d'assises, il écrivit ces lettres sur un ton violent et acerbe. M. Desbarbieux s'est contenté de le traduire en correctionnelle, où la preuve est impossible. Il n'y a rien à faire, conclut Me Brackers d'Hugo, « il y a dans les torils des taureaux qui ne sentent pas, qui ne rendent pas ; il est donc inutile de continuer et M. Guyot n'a qu'à renoncer à la lutte. »

M. le président interroge M. Guyot :

D : Regrettez-vous d'avoir écrit ces lettres ? — R : Pour le tribunal, oui ; mais pour M. Desbarbieux, non.

D : Promettez-vous de ne plus recommencer ? — R : Oui, je ne recommencerai plus, ça n'est pas la peine. Des barbieux s'est défilé, c'est tout.

M. Vérin, substitut, se lève et déclare s'opposer au sursis puisque l'inculpé n'exprime pas les regrets de son acte.

Après délibération, le Tribunal déclare suffisamment établi le délit d'outrages à un magistrat de l'ordre administratif, par les lettres du 31 octobre et du 10 novembre ; il relève particulièrement les passages où, parlant du procès de la Grande-Harmonie de Croix, M. Guyot parle « des billets de 1.000 fr. que vont coûter à la commune les tours de pitre du maire », le passage où il affirme que son champ de bataille est celui des rôdeurs de frontière, et enfin celui, où, à propos d'une affaire de naturalisation, il dit qu'« un avis défavorable du maire ne pèse pas lourd au Ministère de la Justice, où on l'apprécie à sa juste valeur » ; mais, ajoute le Tribunal, il y a lieu de tenir compte des circonstances de la cause des regrets du prévenu et de l'engagement pris par lui de ne plus recommencer. En conséquence, M. Jules Guyot est condamné à 6 jours de prison avec sursis.

GRAVE AGRESSION. — Auguste Wannez, 25 ans, ouvrier agricole à Hem, déjà condamné il y a quelques années pour rébellion, est prévenu d'une grave affaire de coups et blessures et de bris de clôture. La scène se passait le 10 janvier, au cabaret de M. Louis Duquenne, rue du Calvaire, à Hem. Wannez, qui était en état d'ivresse, se prit de querelle avec le cabaretier, le frappa à coups de pied, et, saisissant une chaise, il la brandit pour l'en menacer. A ce moment, un des consommateurs, M. Edouard Letellier, ouvrier de ferme à Annappes, intervint pour rappeler Wannez au calme ; mais celui-ci, aveuglé par la colère, porta trois coups de couteau à M. Letellier, qui fut assez grièvement blessé. Après quoi, mis à la porte, il cassa quelques carreaux de la devanture. Auguste Wannez s'entend infliger deux mois de prison.

UN AMATEUR DE VÉLOS. — Le 3 décembre dernier, M. Georges Leclercq, loueur de bicyclettes à Lille, rue des Fossés-Neufs, voyait arriver un individu qui lui louait pour vingt sous un vélo pour une heure... L'heure passa, et, comme Sœur Anne, M. Leclercq ne vit rien venir. Après force recherches, on retrouva l'homme et la bicyclette, le premier cherchant à vendre la seconde, à Mouscron, Café du Tribunal. Cet individu est Gustave Quertens, 17 ans, ajusteur à Lille, qui pour abus de confiance, encourt quarante jours de prison avec sursis.

AFFAIRES DIVERSES. — Henri Haeck, 17 ans, fileur à Wattrelos, hameau du Petit-Tournai, fraude de 9 kilos d'allumettes, valeur 40 fr. 50, à Wattrelos, pavé de la Baillerie, le 13 janvier, vers sept heures du soir, six jours de prison avec sursis et 500 francs d'amende. — Emile Broutin, 52 ans, journalier à Roubaix, rue de Flandre, deux mois et 500 francs pour fraude de 12 kil. d'allumettes, valeur 54 francs, à Roubaix, passage des Bosses, le 14 janvier, vers six heures trois quarts du matin. — Six jours avec sursis et 500 francs à Ernest Mallet, terrassier à Templeuve (Belgique), pour fraude de 12 kil. 500 de tabac haché, valant 156 fr. 21, à Baisieux, plaine du Boyau, vers cinq heures trois quarts du soir, le 12 janvier. — Auguste Thieulet, 26 ans, tisserand, mendicité et vagabondage, vingt jours. — Joachim Pasquier, 66 ans, cultivateur à Genech, a chassé avec des lacets, sans autorisation : 50 francs d'amende.

CORRESPONDANCE

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la rédaction).

A propos de la réunion des débitants de boissons

Roubaix, le 16 janvier 1904.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Je vois dans le compte-rendu de la réunion des débitants de boissons qui a eu lieu vendredi que M. Crépin a dit que son comité avait eu une entrevue avec le *Syndicat des Brasseurs et Liquoristes.*

Présentée de cette façon, la chose est inexacte, c'est avec une délégation du *Syndicat de Défense des boissons* composée de deux cabaretiers et de moi-même, président du Syndicat, que l'entrevue a eu lieu. Les Brasseurs ne font pas partie de ce syndicat mais ont promis leur concours pécuniaire chaque fois que cela sera nécessaire, et qu'on le leur demandera.

J'estime donc que la constitution d'un deuxième syndicat serait une superfétation. Il y a une organisation solide qui existe, elle a fait ses preuves ; l'an dernier, à elle seule, elle a été sur le point d'aboutir à l'abaissement des licences, elle a le pied dans l'étrier, ce n'est pas le moment d'arrêter l'élan donné, il faut y aider au contraire en unissant les forces de tous ceux qui paient une licence, c'est le seul moyen de pouvoir espérer remporter la victoire un jour.

Et afin de faciliter l'entrée de tous dans le syndicat qui n'a absolument rien de politique, le tarif de la cotisation sera ramené à vingt-cinq centimes par an, plus un sou pour frais de recouvrement. Un receveur passera à partir de la semaine prochaine chez tous les débitants pour recueillir les cotisations et la signature de ceux qui n'ont pas encore souscrit. Chacun comprendra que ce receveur ne pourra faire de consommations dans les estaminets.

Il est évident que ce n'est pas avec cette recette qu'on pourrait faire face aux dépenses si nous ne pouvions compter sur des subventions extraordinaires. On s'en est aperçu à la réunion de vendredi quand le président du Comité a déclaré que les cinq cent cinquante francs qu'il avait touchés étaient dépensés et qu'il y avait ajouté 125 francs de ses deniers.

En vous remerciant de votre amabilité, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

ALFRED DAZIN,
Président du Syndicat de défense des Brasseurs de Roubaix.

Roubaix, le 16 janvier 1904.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Je vous serais fort obligé de vouloir bien faire paraître dans votre édition de demain les quelques lignes suivantes :

Comme cabaretier, j'ai assisté, hier, à la réunion provoquée par M. Roussel. Il est incontestable que sur la convocation de la commission provisoire les 4/5e des cabaretiers de Roubaix et des cantons étaient présents. Cela veut dire à mon avis, que la corporation entend faire ressortir ses justes réclamations.

Quelqu'un est venu demander si oui ou non nous consentions à faire un syndicat des cabaretiers. La question ainsi posée directement, j'ai répondu oui, car c'est une question vitale chez nous.

« Nous n'avons pas à envisager les dires de M. Roussel, nous invitant à ne pas payer nos licences, sans aucunes explications plausibles ; mais si je me souviens bien, M. Crépin nous a donné à entendre qu'il suffirait d'un effort de la corporation pour obtenir des adoucissements à nos justes revendications. Je suis absolument de son avis. Elles existent et cela posé, la corporation soucieuse de ses intérêts doit faire abstraction de ses opinions politiques pour le bien être général. Ce qui nous préoccupe, c'est de savoir si nous devons, à l'ombre des syndicats des Brasseurs et des Liquoristes, laisser continuer cet état de choses où si nous devons nous soumettre. Beaucoup de mes collègues et moi disent non.

» Je demanderai donc à la commission provisoire d'étudier la question sous toutes ses faces même avec un avocat conseil, et qu'une démarche soit faite auprès de l'Administration pour suspendre momentanément la perception de la licence du premier trimestre, c'est-à-dire, qu'il ne soit fait aucun frais jusqu'au 1er avril. Ce laps de temps, à mon avis, suffirait pour que la Commission intervienne en temps utile. »

Recevez, Monsieur, mes bien sincères salutations.

L. MARCOTTE, 86, *boulevard de Belfort.*

M. V. Roussel, président de la Commission provisoire, nous prie d'insérer le détail de son compte :

Ligue des débitants de boissons pour l'abaissement des droits de licence. — Détail des dépenses : Dépenses pour imprimés, six livres à souches à 3.50, soit 21 fr. ; un autre livre à souche imprimé, 6 fr. ; convocations imprimées, 20 fr. 50 ; location de la salle Dominique, 12 fr. ; dépenses y compris 0.05 c. dans chaque estaminet, sur 2.547, ce qui fait 127 fr. 35 ; hommes occupés pour se rendre à domicile pour signatures, le tout soixante-dix journées à raison de 7 francs par jour, soit 490 francs ; au total, 676 fr. 85.

Recettes : 2.547 souscripteurs, à raison de 0.25 cent. par souscription, soit 636 fr. 75. V. ROUSSEL.

PALMES ACADÉMIQUES

Sont nommés officiers d'académie : MM. Daubresse, adjoint au maire de Carvin ; Derot, industriel à Meurchin ; Devillers, sous-chef de bureau à la sous-préfecture de Cambrai ; Facon, chef de musique à Locon.

MM. Gripois, directeur de l'École Nationale de musique de Boulogne-sur-Mer ; Hembise, membre de la commission de tir de Frévent ; Laloyne, délégué cantonal à Arques ; le docteur Lordemer, adjoint au maire d'Auxi-le-Château ; Poulain, délégué cantonal à Denain ; Rogie, président fondateur du syndicat régional de l'Industrie des cuirs, à Lille ; Thierry, percepteur à Dourchy.

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROUBAIX. — *Eglise Saint-Antoine.* — Mardi prochain ouverture d'une neuvaine de mardis à Saint-Antoine. A huit heures, messe de St-Antoine, avec instruction et prières spéciales ; à cinq heures et demie du soir, salut de la neuvaine avec recommandation et prières spéciales ; exposition et vénération de la relique. Les chants du salut seront exécutés par un groupe de jeunes filles de la paroisse et de la ville.

FEUILLETON DU 18 JANVIER 1904 — N° 222

LA JOUEUSE D'ORGUE

par XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

LA PETITE MARTHE

Lorsque le canot fut à vingt brasses de lui il leva le nez et ne le perdit pas de vue jusqu'à ce qu'il eut disparu à l'une des sinuosités de la Marne.

Alors notre pêcheur changea brusquement d'attitude.

Il posa sa ligne dans le bateau qu'il détacha des fiches, et d'un coup de gaffe il le poussa jusqu'au petit ponton de la villa Savanne auquel il l'accrocha.

Mettre le pied sur la plus basse marche de l'embarcadère, sauter sur la berge, traverser la chaussée et courir à la grille par laquelle Henri et Marthe venaient de sortir, fut pour lui l'affaire d'une seconde.

— Décidément j'ai la veine ! — fit-il en tournant le bouton qui céda sous une pression légère.

La grille s'ouvrit.

Le pêcheur, avançant la tête, jeta un rapide regard vers l'intérieur du parc et vers le chalet.

Le parc était désert, le chalet clos.

Il entra et, avant tout, il visita la serrure dans laquelle la clef était restée.

Enlevant cette clef il en tira une de sa poche et l'essaya en faisant jouer le pène.

Elle fonctionnait à merveille.

— Allons l'empreinte était bien prise ! — murmura-t-il en souriant — Tout marche comme sur des roulettes !

Il remit dans sa poche la clef apportée par lui, replaça l'autre à la serrure, sortit, referma doucement la grille et regagna son bateau.

Un instant après il avait repris sa ligne et son attitude de pêcheur émérite.

Au bout d'à peu près une heure, Henri Savanne revint avec la petite Marthe, heureuse de sa promenade.

Le canot fut amarré, cadenassé, les agrès rentrés, et la grille refermée à double tour. — Marthe reporta la clef dans la resserre où on l'accrochait d'habitude.

Avec une impatience d'ange, le pêcheur resta dans son bateau jusqu'à la tombée de la nuit, moment où il jugea bon de se retirer avec les éléments d'une copieuse matelote et d'une agréable friture.

Il détacha son embarcation, reprit les avirons et regagna l'établissement du loueur de bateaux, restaurant où il se fit accommoder une partie de son poisson pour dîner.

La journée avait été admirable, un peu chaude, mais d'une chaleur en somme très supportable.

La soirée s'annonçait brumeuse, permettant ainsi de prévoir un temps superbe pour le lendemain.

A neuf heures du soir, les rives de la Marne étaient redevenues calmes, silencieuses et désertes.

A la villa Savanne, les lumières brillant derrière les fenêtres du premier étage s'éteignirent l'une après l'autre.

Avant dix heures tout le monde reposait.

Dans le chalet du bord de l'eau, Marthe venait de dire bonsoir à sa grand'mère qui s'endormait d'un calme sommeil.

L'enfant était redescendue au rez-de-chaussée où elle couchait, prête à répondre au premier appel de Véronique si celle-ci, pendant la nuit, avait besoin d'elle.

Un escalier de quelques marches séparait seul les deux chambres dont les portes restaient ouvertes.

L'enfant éteignit sa bougie et se mit au lit.

Une veilleuse brûlait sur la cheminée, éclairant faiblement la pièce.

Marthe s'endormit presque aussitôt.

Un silence profond régnait dans le petit parc où flottait une brume transparente.

— x —

Onze heures du soir sonnaient à tous les côtés aux clochers de Champigny, de la Varenne-Saint-Hilaire, de Joinville-le-Pont, du Parc-Saint-Maur.

Une légère brise du Nord-Est avait en partie dissipé la brume qui s'étendait sur la boucle de la Marne.

Les étoiles resplendissaient dans un ciel pur d'un bleu très sombre.

On était dans les dernières nuits de la pleine lune qui n'apparaissait, comme un large bouclier d'argent, que vers deux heures du matin.

Le dernier train de la grande-ceinture, franchissant le pont de fer jeté sur la Marne en amont du pont de Champigny, venait de passer.

Le calme, un instant troublé par les trépidations de ce train, se rétablit après son passage.

Un homme chaussé d'espadrilles, coiffé d'un chapeau mou dont les bords se rabattaient sur son visage, traversa la passerelle mettant en communication le petit parc et le grand parc à l'extrémité de l'avenue du Nord.

Arrivé auprès du passage à niveau du chemin de fer qu'une lanterne à pétrole éclairait tant bien que mal, l'homme obliqua à gauche et s'engagea dans la pente rapide aux marches taillées dans le sol, que nous avons indiquée précédemment.

Une fois sur les bords de la Marne, il tourna encore à gauche, longeant les murailles d'enceinte de plusieurs propriétés, et ne s'arrêta qu'en face de la grille donnant accès dans le parc de la villa Savanne.

Reculant un peu il interrogea du regard les lames des persiennes fermant les fenêtres du chalet du côté de la berge.

Aucune lueur, si faible fût-elle, ne s'en échappait

Il revint à la grille et se pencha vers la serrure dans laquelle il introduisit une clef.

Elle entra sans résistance et sans bruit.

Il fit jouer le pène, entrebâilla la grille et passa.

Aussitôt dans le parc il referma le battant.

Pendant quelques secondes, la tête penchée, retenant son haleine, il écouta.

Aucun bruit ne se fit entendre.

Alors, à pas lents, évitant de faire craquer sous la semelle de ses espadrilles le sable de l'allée, il se dirigea vers le chalet où dormaient Véronique Sollier et sa petite-fille.

Le cadre de la porte se détachait, plus clair, sur la teinte sombre du bâtiment.

Sa main s'avança vers la serrure, ses doigts touchèrent la clef qui s'y trouvait.

— La porte n'est point fermée... — murmura le visiteur nocturne, — j'y comptais bien !...

Avec une dextérité de cambrioleur professionnel, il fit tourner la clef qui fonctionna sans le moindre grincement, il poussa la porte et se glissa dans la pièce du rez-de-chaussée.

LIX

A la faible lueur de la veilleuse brûlant dans son enveloppe de porcelaine sur la cheminée, l'homme qui venait de franchir le seuil du chalet aperçut la petite Marthe dormant d'un profond sommeil et couverte seulement du drap de son lit.

Elle avait rejeté ses couvertures car, à l'intérieur, la chaleur était très lourde.

Il s'approcha de l'enfant, — après être resté pendant un instant aux écoutes, afin de bien s'assurer que rien ne bougeait à l'étage supérieur, — et lui posa un doigt sur le front.

Marthe fit un léger mouvement.

L'homme opéra une pression un peu plus forte, et d'une voix très basse, très lente, éteinte en quelque sorte, il prononça ces mots en se penchant vers la petite fille :

— Ne vous éveillez pas !

L'enfant ne bougea plus.

— Vous dormez toujours ? — demanda l'homme.

— Oui... — balbutia Marthe.

— Vous m'entendez distinctement dans votre sommeil ?

— Oui...

— Et vous êtes disposé à m'obéir ?

Marthe ne répondit pas.

Un frisson nerveux secoua tout son corps.

L'homme reprit d'une voix plus impérieuse :

— Il faut m'obéir ! — je le veux !

L'enfant se souleva sur son oreiller, les paupières entr'ouvertes, laissant voir le blanc des yeux.

Les regards du magnétiseur se rivaient sur elle comme ceux du reptile sur l'oiseau qu'ils fascinent.

— J'obéirai, — fit-elle d'une voix faible comme un souffle.

— Habillez-vous !...

Sous la toute-puissante volonté de l'hypnotiseur, suggestionnée par une force invincible, inconsciente de ses actes, l'enfant se leva et s'habilla, aussi rapidement, plus rapidement peut-être, qu'elle ne l'aurait fait en plein jour et bien éveillée.

(A suivre). XAVIER DE MONTÉPIN.